

## Réunion du 30 octobre 2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **dimanche 30 octobre**, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 octobre 2022

Présents : MM. ROUANNE Hervé, RÉVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, VEYSSIÈRE Alain, COUSQUE Cyril, ESTRADE Jeanine, TEULIERE Jérôme, CHIEZE Adrien, JAMMET Nicolas, BROUSSE Michel, CHAMBON Mathieu

Absents : -

Monsieur CHIEZE Adrien a été élu secrétaire.

### 2022-036 - Modification des statuts de Xaintrie Val Dordogne

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier de Xaintrie Val Dordogne en date du 13 juillet dernier indiquant que le Conseil communautaire a approuvé par délibération n° 2022-061 les modifications suivantes des statuts de la Communauté de Communes :

- Restituer la compétence «réalisation de programmes d'aides à la rénovation des façades » (compétence 6.2.2 – Politique du Logement et du cadre de vie) ;
- Prendre la compétence « Actions de domiciliation d'entreprises » (compétence 6.1.1 – Développement économique) ;
- Prendre la compétence « Formation de groupements de commande » (compétence 6.2.15).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Approuve les modifications de statuts de la Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne présentées
- charge le Maire d'en informer XVD.

### 2022-037 - Aménagement de la VC 4 – Avenant n°1

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à l'occasion des travaux d'Aménagement de la Voie Communale n° 4, des travaux modificatifs ont été rendus nécessaires en raison de sujétions techniques imprévues ne résultant pas des parties et nécessitent l'établissement d'avenants pour des montants supérieurs à 5 %, tels que résumés ci-dessous :

Lot unique : EUROVIA ..... + 4 348.20 € HT  
 Montant des modifications ..... + 4 348.20 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **approuve** la réalisation des modifications et des travaux supplémentaires ci-dessus,
- **autorise le Maire** à signer l'avenant correspondant, et à engager les dépenses correspondantes,
- **prévoit le financement** par des fonds réservés du Budget 2022 Programme 78.

### 2022-038 - Travaux aux abords de la Mairie – Avenant n° 1 au lot n°1

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à l'occasion des travaux aux abords de la Mairie, des travaux modificatifs ont été rendus nécessaires en raison de sujétions techniques imprévues ne résultant pas des parties et nécessitent l'établissement d'avenants pour des montants supérieurs à 5 %, tels que résumés ci-dessous :

Lot 1 : VRD – Maçonneries ..... + 5 641.60 € HT  
 Montant des modifications ..... + 5 641.60 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **approuve** la réalisation des modifications et des travaux supplémentaires ci-dessus,
- **autorise le Maire** à signer l'avenant correspondant, et à engager les dépenses correspondantes,
- **prévoit le financement** par des fonds réservés du Budget 2022 Programme 46.

### 2022-039 - Budget principal – Décision modificative n°1

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget Principal de la Commune étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Intitulés des comptes	Augmentation crédits		Diminution crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			6718	482.00 €
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	6817	482.00 €		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>482.00 €</b>		<b>482.00 €</b>
Constructions	2313 46	166 000.00 €		
Terrains bâtis			2115 46	166 000.00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>166 000.00 €</b>		<b>166 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

#### 2022-040 - Budget de l'Eau – Décision modificative n°1

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'Eau étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Intitulés des comptes	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Frais d'études, de recherche, de développement et d'insertion			203	43 725.00 €
Renouvellement du réseau AEP Cavanet	2315	43 725.00 €		
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>43 725.00 €</b>		<b>43 725.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

#### 2022-041 - Aire d'accueil touristique – Déclaration d'infructuosité

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'appel public à la concurrence envoyé à la publication (mise en ligne sur Achat Public) le 28 juillet 2022 et publié dans le journal La Montagne,

Vu les offres présentées pour les lots 1, 2, 3, 4, 7 et 8,

Considérant que les offres présentées pour les lots 1, 2, 3, 4, 7 et 8 excèdent les crédits alloués au marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Déclare que les offres présentées pour les lots 1, 2, 3, 4, 7 et 8 sont inacceptables au motif que leur prix excède les crédits alloués au marché,

- Décide de ne pas procéder à une négociation avec ces offres,

- Déclare le marché pour les lots 1, 2, 3, 4, 7 et 8 infructueux et de relancer une nouvelle procédure adaptée,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### 2022-042 - Rénovation de l'éclairage public

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Maire expose au Conseil que dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), des crédits ont pu être mobilisés par la Fédération Départementale de l'Electrification et d'Energie de la Corrèze permettant le subventionnement (à 82.5 %) de la rénovation de 15 points lumineux sur poteau (passage en luminaire LED).

Il propose au Conseil de choisir un secteur communal à rénover.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de faire réaliser les travaux proposés de rénovation des points lumineux du Teulet (secteur le plus énergivore),

- autorise le Maire à signer la convention correspondante,

- prévoit le financement par des fonds réservés à l'article 21534 du Budget 2022.

#### 2022-043 - Rénovation de l'armoire électrique de la station de pompage

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Le Maire rappelle au Conseil que l'armoire électrique de la station de pompage est vétuste et nécessite une rénovation complète.

Suite à la consultation d'entreprises faite récemment, il présente les résultats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de faire réaliser les travaux proposés de rénovation de l'armoire électrique de la station de pompage,
- retient l'offre mieux disante de l'entreprise Hydrau Elect pour un montant de 6 360.00 € ht, options comprises (intégration des satellites dans l'armoire principale, programmation et interfaçages défauts, amélioration de la télésurveillance),
- autorise le Maire à signer le bon de commande correspondant,
- prévoit le financement par des fonds réservés du Budget de l'Eau 2023.

#### 2022-044 - Convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation du Département – période 2023-2027

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Suite à l'obligation de dématérialisation des marchés publics imposée par la réglementation en 2018, le Conseil départemental a sollicité les communes et leur a permis d'adhérer à sa plateforme de dématérialisation « Achat Public » par le biais d'une convention de mise à disposition dont l'échéance est au 31 décembre 2022.

Le Conseil départemental propose de renouveler l'adhésion avec une nouvelle convention d'une durée de cinq ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027, qui maintient le principe de la gratuité pour les adhérents.

Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Décide de renouveler l'adhésion de la Commune à la plateforme de dématérialisation « Achat Public »,
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante.

#### 2022-045 - Ateliers gym seniors prévention santé - participation communale

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre des animations de la Maison des Services, des ateliers de Gym Prévention Santé animés par le groupe associatif Siel Bleu vont être mis en place au cours du prochain trimestre.

Pour chaque participant, le coût de chaque séance s'élève à 4.50 €, soit 58.50 € pour le trimestre).

Monsieur le Maire propose au Conseil de participer financièrement à ces ateliers et ce dans le cadre des aides sociales diverses, il rappelle qu'une somme de 500.00 € a été budgétée pour une animation à destination des personnes âgées

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **se félicite** de l'organisation de tels ateliers à destination des personnes âgées,
- **décide** de verser une aide de 50 % du coût de ces ateliers,
- **prévoit le financement** par des fonds réservés du Budget 2022 ou 2023 article 6232.

#### 2022-046 - Cantine scolaire – tarifs des repas à compter de Janvier 2023

Membres	11	Présents	11	Procurations	0	Votants	11	Abstentions	0	Exprimés	11	Pour	11	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa décision 2021-055 du 14 août 2021 relative à la tarification des repas pris à la cantine scolaire.

Il propose de modifier, pour la prochaine rentrée, ces tarifs compte tenu de l'évolution du coût des denrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **décide** de fixer à compter de la rentrée de janvier 2023 les tarifs de cantine de la façon suivante :
  - Enfant ..... 2.50 €
  - Adulte ..... 4.00 €
  - Adulte avec subvention de l'Etat ..... 4.00 € - montant de la subvention
- **charge le Maire** des démarches pour l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant les délibérations n° 2022-028 à 2022-035 établies sur 3 pages.